

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 18 janvier 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt deux, le mardi dix-huit janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Moly, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etai^{ent} présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Pascal **BERNIER**, Christiane **CISTEL**, Thierry **MONGET**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Boris **LAMOTTE**, Régis **POINSOT**.

Excusés : Patrick **FUX**.

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Choix du bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration du PLU

Une consultation de 8 bureaux d'étude a été faite afin de choisir lequel accompagnerait la Commune de Moly dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Quatre bureaux ont répondu à cette consultation. Après analyse des offres, trois ont été retenus pour une audition qui s'est déroulée le lundi 10 janvier 2022.

Au sortir de ces auditions et sur la base du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal a fait le choix de retenir le groupement GEOHABITAT / CAPLA / BIOTOPE pour un montant de prestations de 28 600 euros TTC.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le choix du groupement précité.*

Adhésion au groupement de commande du SICECO pour l'achat d'énergies relatif aux consommations d'électricité de la Commune

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition du SICECO.

Une réflexion sera menée dans les années à venir pour le passage en Led de l'éclairage public communal.

Convention avec la Communauté des Trois Rivières pour le ramassage des encombrants 2022

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la Communauté des Trois Rivières pour le ramassage des objets encombrants en 2022.

Cette prestation est financée par la Commune à hauteur de 0.84 centimes par habitant.

Le ramassage sera effectué le 14 juin 2022.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la signature de la convention précitée.*

DETR / DSIL 2022 : demandes de subventions

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux en 2022 pour les projets suivants :

- Création de logements communaux au 4 Grande Rue (1^{er} étage) : le montant estimatif des travaux est de 100 000 euros HT, celui de la dépense éligible est de 70 000 euros HT, la subvention sollicitée est de 50% de ce montant
- Restauration intérieure de l'église : le montant estimatif des travaux est de 171 000 euros HT, la subvention sollicitée est de 30% de ce montant

Il est précisé que d'autres demandes de subventions seront formulées pour ces travaux auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et d'autres financeurs.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les demandes de subventions précitées et précise que les travaux seront effectués lorsque celles-ci seront accordées.*

Questions diverses

1. La question de l'extension du réseau d'eaux pluviales dans la partie haute de la Rue de la Chapelle sera étudiée et la décision de faire les travaux sera prise en fonction du coût des travaux.
2. Un point est fait sur les aménagements d'espaces verts de la Grande Rue.
3. Il est demandé à chaque conseiller de formuler rapidement quels articles ils souhaitent voir insérés dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET

